



**MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS  
(DGDDI)**

**Sous-Direction du commerce international  
Bureau COMINT2 – Restrictions et sécurisation des échanges**

11, rue des Deux Communes  
93558 MONTREUIL Cedex



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
ET DE L'ALIMENTATION**

**MINISTÈRE DES OUTRE-MER**

**OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE  
L'ÉCONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER  
(ODEADOM)**

12, rue Henri Rol-Tanguy,  
93555 MONTREUIL Cedex



## **NOTE D'INFORMATION**

**relative à la**

**Généralisation de la liaison informatique  
entre DELT@ et l'application CALAO de l'ODEADOM,  
dans le cadre du guichet unique national du dédouanement (GUN).**

La présente note d'information est destinée à exposer l'évolution des modalités de dédouanement des marchandises importées sous couvert de certificats agricoles d'importation AGRIM délivrés par l'Office de Développement de l'Économie Agricole D'Outre-Mer (ODEADOM) dans le cadre du programme POSEI et du régime spécifique d'approvisionnement des départements d'outre-mer.

La DGDDI et l'ODEADOM ont développé une liaison informatique via le GUN entre le système de dédouanement DELT@-G et le système CALAO où sont enregistrés les certificats d'importation, les certificats d'aides et les certificats d'exonération AGRIM délivrés par l'ODEADOM.

**Cette liaison informatique est effective à compter du 20 novembre 2019.**

## **I – La mise en œuvre de la liaison informatique GUN entre DELT@-G et CALAO poursuit plusieurs objectifs.**

1. **Pour les opérateurs économiques :** la présentation dématérialisée, le contrôle et l'imputation automatiques des certificats d'importation AGRIM lors du dédouanement conduisent à une réduction des délais d'immobilisation en douane des marchandises lors des importations de produits agricoles dans le cadre du régime spécifique d'approvisionnement des départements d'outre-mer. Le visa automatique permet en outre un traitement plus rapide des dossiers par l'ODEADOM après le dédouanement.
2. **Pour la DGDDI :** l'automatisation des contrôles de cohérence documentaires entre la déclaration en douane et le certificat sécurise les contrôles douaniers.
3. **Pour l'ODEADOM :** la mise en place de la liaison GUN fiabilise le suivi des imputations des certificats agricoles AGRIM et sécurise le paiement des aides.

## **II – Conséquences de la mise en œuvre de la liaison informatique GUN entre DELT@-G et CALAO.**

1. L'imputation des certificats AGRIM électroniques n'a plus à être saisie manuellement dans CALAO par les opérateurs. Celle-ci est en effet enregistrée automatiquement à partir des données de la déclaration en douane.
2. La déclaration en douane doit comporter un code document supplémentaire (en plus du code L001 et du CANA 1023) en fonction du type de certificat AGRIM délivré par l'ODEADOM :
  - le code **2701** en cas d'utilisation d'un certificat AGRIM d'importation,
  - le code **2702** en cas d'utilisation d'un certificat AGRIM d'exonération,
  - le code **2703** en cas d'utilisation d'un certificat AGRIM d'aides.
3. Une fiche d'imputation doit être complétée dans DELT@-G pour accompagner ces nouveaux codes documents.

## **III – Précisions.**

1. Les importateurs qui déposent une demande de certificat AGRIM auprès de l'ODEADOM doivent disposer d'un numéro d'immatriculation EORI valide.
2. Les services douaniers conservent la possibilité d'exercer des contrôles documentaires manuels ou des contrôles physiques sur les importations de produits agricoles dans le cadre du RSA.
3. Les certificats AGRIM d'importation non délivrés par l'ODEADOM restent exclus du périmètre de la liaison GUN entre DELT@-G et CALAO. Pour ce type de certificats, la présentation de l'original au bureau de douane pour

contrôle, imputation et visa reste obligatoire préalablement au dédouanement.

4. Les importateurs qui dédouanent, ou font dédouaner des produits agricoles via un logiciel EDI doivent s'assurer que ce logiciel EDI est compatible avec les exigences technico-fonctionnelles de GUN (notamment en ce qui concerne la présence de rubriques de la fiche d'imputation).

#### **IV – Documentation et information.**

Les supports d'information disponibles sur les sites d'information\* des deux administrations ont été actualisés pour tenir compte de la mise en œuvre de la liaison GUN entre DELT@-G et CALAO.

**(\*) Site d'information de l'ODEADOM**

<http://www.odeadom.fr>

**(\*) Site d'information de la DGDDI**

<https://www.douane.gouv.fr>

<https://www.douane.gouv.fr/dossier/le-guichet-unique-national-du-dedouanement-gun>

*Le 7/11/2019*

Pour la DGDDI

La sous-directrice  
du commerce international,

*Signé*

Hélène GUILLEMET

Pour l'ODEADOM

Le directeur,

*Signé*

Hervé DEPERROIS